

Audience Fonction Publique du 2 avril 2020

Une réunion multilatérale à distance, en audioconférence, a eu lieu le 2 avril avec O Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique. Si la FSU est demandeuse de ces réunions d'échange, elle déplore cependant que le dialogue social fonctionne quand même difficilement. En particulier nous sommes en désaccord avec la méthode qui consiste à envoyer des fiches aux employeurs sans que les organisations syndicales en soient destinataires. Elle demande des modalités d'échanges même rapides, pour que tout le monde ait le même niveau d'information et puisse faire valoir ses remarques et désaccords.

Pour O Dussopt, les fiches ne font que rappeler le droit existant. Pour la FSU, elle conditionne aussi les manières de son application et celles-ci peuvent sujettes à contradiction.

O Dussopt nous a également dit que l'agenda social du premier semestre a été reformaté et qu'il serait envoyé rapidement.

La FSU a porté ses demandes.

- Protection des agents : nous avons bien noté l'évolution du discours et le fait que, désormais, on reconnaisse, enfin, que des masques sont nécessaires. Dans certains services cela commence à arriver, mais il faut accélérer : la plupart des gardes d'enfants de soignants, les inspecteurs du travail, beaucoup d'agents municipaux etc, ne disposent pas de masques. Cette question est encore plus prégnante dans les DOM, encore moins de moyens de protection y sont disponibles.

Réponse d'O Dussopt : nous avons eu les premières livraisons. En plus des personnels soignants, il y a eu 900 000 masques commandés pour ministère éco et financier ET pour éducation nationale. Chaque ministère employeur a passé des commandes, mais tous ont défini des populations prioritaires. Pour le Minefi : deuxième livraison la semaine prochaine.

Réquisition : depuis plusieurs semaines sur production de masques. Mais plus en état de réquisitionner des stocks, car en flux tendus.

Pour Mayotte, il assure qu'un bateau est parti pour du matériel médical. Pas de réponses sur les moyens de protection dans les DOM.

- Question de reconnaissance de maladie professionnelle du fait d'avoir contracté le covid 19 : la FSU a insisté sur l'importance de l'imputabilité au service qui a des conséquences en termes de prise en charge des frais médicaux et ouvre des droits qui nous semblent importants à sécuriser pour tous les agents.
- Question de l'accueil des enfants de soignants : est-il élargi et si oui selon quelles modalités ?

Le MEN a élargi l'accueil d'enfants à d'autres professions mais c'est en effet disparate selon les territoires. O Dussopt a reconnu ne pas en savoir beaucoup plus là-dessus.

- La FSU a posé la question des congés et des RTT, en particulier celle des agents qui ont posé leurs congés au printemps et à qui on interdit de les modifier ou ceux à qui on cherche à les imposer. Pour la FSU, il faut que le droit à congés soit garanti : il faut notamment la même politique pour tous les agents d'un même service ou types de services, et que celle-ci doit être préalablement discutée avec les représentants du personnel. L'approche en la matière doit respecter l'engagement des personnels et se fonder d'abord sur leur accord et la

confiance en eux dans l'organisation de leur travail. Il n'est pas juste que ceux qui avaient posé leurs congés en amont se voient être les seuls à en subir les conséquences de la situation exceptionnelle. Beaucoup de ministères disent attendre des directives de la DGAFP. Cette question des congés renvoie à des questions de long terme et qui doivent se discuter dès maintenant avec les organisations syndicales : quels seront les besoins à la reprise ? Peut être y aura-t-il en effet besoin de faire en sorte que les agents ne prennent pas leur congé sur une période donnée, mais cela pourra être en septembre ici, en octobre là, etc : pour la FSU, il faut anticiper les besoins à la reprise pour ajuster les choses au mieux sur cette question et donner aux personnels la visibilité. Le droit et les pratiques ordinaires doivent pouvoir s'appliquer.

O Dussopt a répondu que pour le moment, il n'y avait pas d'arbitrage sur la transposition à la Fonction publique des dispositions de la loi urgence sanitaire concernant les congés. Il n'y a donc rien de nouveau. Mais il a aussi rappelé que le droit actuel permet déjà, sous réserve d'en informer les instances de dialogue social, d'organiser les congés différemment en fonction des besoins du service.

- Sur la question des rémunérations : une majoration des Heures supplémentaires et primes des soignants et prise en charge des enfants est en cours de discussion. Par ailleurs des décisions de primes exceptionnelles ont été prises dans certaines collectivités. S'il doit y avoir une reconnaissance ponctuelle par rapport au surcroît de travail et au caractère éprouvant de ce travail, il ne faut pas que ce système de prime soit le seul dispositif prévu pour reconnaître l'engagement des agents, sinon cela va diviser les personnels. Il faut aussi que puisse être reconnues les situations difficiles du fait du télétravail ou les conséquences du travail empêché par le confinement. la FSU a donc demandé une réflexion de plus long terme sur les salaires et les carrières, en particulier l'annonce de la tenue d'un rendez-vous salarial. C'est un message politique qui doit être envoyé, pour conforter la fonction publique et ses agents, la Fonction publique aura besoin de recruter par la suite, il y a donc aussi un enjeu d'attractivité.
- Continuité du traitement : globalement, la paye de mars est reconduite à l'identique (même échelon y compris s'il y a eu un avancement, etc). Nous comprenons la contrainte et cela ne pose pas de problème que les éléments de rémunération qui ne peuvent être pris en compte soient régularisés par la suite, mais cela pose quelques questions particulières que la FSU demande à voir examinées précisément, en particulier celle des personnels à mi-traitement qui devaient passer à plein traitement.
- La FSU a reposé la question des non titulaires. Question des assistantes maternelle dont le traitement est lié au nombre d'enfants accueillis, question des vacataires en particulier dans l'enseignement supérieur, question des agents saisonniers qui travaillent 5-6 mois chaque année, par exemple les ouvriers ou des agents d'accueil dans les Parcs Nationaux. Ceux-ci sont déjà pénalisés par une saison "ski" écourtée par la crise sanitaire... Nous demandons que les contrats commencent à la date prévue initialement (en référence à 2019 si besoin).

O Dussopt s'est contenté de répondre que les directives étaient régulièrement rappelées, il confirme que le plus grand nombre possible d'agents doivent avoir des contrats renouvelés, donc il regardera les situations particulières (demande qu'on lui soumette par écrit, note FSU : il faut aussi le faire dans chaque ministère concerné).

O. Dussopt a dit entendre le problème créé par les situations de retour à plein traitement en avril signalé par la FSU.

- La FSU a posé la question de la mise en œuvre du déconfinement. Bien entendu, personne n'est en mesure de dire aujourd'hui les besoins précis qui existeront dans la période de réouverture de certains services, mais il faut malgré tout que toutes les hypothèses soient envisagées dès maintenant, qu'il y ait un phasage précis, et que l'on prévoit d'associer les organisations syndicales à toutes les étapes de ce plan de déconfinement : désinfection des locaux, quelle doit être la politique de tests en amont de la reprise des agents mais aussi des usagers réguliers, des élèves ?

O Dussopt a simplement précisé qu'il partageait la préoccupation et nous assurait de sa volonté de nous associer à toutes les étapes.

- Sur le plus long terme, la FSU porte la nécessité de réfléchir à **un plan pour les services publics**. Des besoins supplémentaires, une organisation spécifique et moyens supplémentaires dans les services seront nécessaires. Il faudra rattraper le travail qui n'a pas pu être fait dans tous les services, pouvoir disposer de moyens pour rattraper les apprentissages non faits à l'école et donc du travail en petits groupes possible, etc. Plus généralement, il faudra conforter les services publics, avec une programmation de recrutements et une revalorisation.
- La FSU a demandé à ce que l'action sociale soit mobilisée : garde d'enfants et logements, améliorer le Cesu, ou aide financière exceptionnelle pour tous les parents, et besoin de logements provisoires qui augmentent pour répondre aux besoins de logements des personnels réquisitionnés + éventuellement à ceux qui auraient besoin d'un logement pour isolement + Répondre aux urgences liées aux violences conjugales.

Réponses : O Dussopt assure qu'il va regarder. Sur le logement d'urgence : partenariat ministère de la santé / Airbnb et avec sociétés de transports. Arbitrage en cours sur la prise en charge des gardes d'enfants par CESU.

Par ailleurs, il a d'ores et déjà signé un décret pour la prise en charge des repas sur les sites où il n'y a plus de solutions pour les agents dans la période. Cela prendra la forme de remboursement de frais de mission.

- La FSU a insisté sur l'accompagnement nécessaire des collègues, d'une part en télétravail, la situation est parfois difficile à vivre, il faut que dès maintenant les besoins de soutien des agents, par exemple psychologiques, soient entendus. Il faut par ailleurs prendre en compte les agents dont la charge s'est accrue. Par exemple, les assistantes familiales accueillant les enfants dans le cadre de l'ASE, souvent en plus de leurs propres enfants et avec les devoirs scolaires à suivre pour tous, sont en difficulté aujourd'hui : prévoir des auxiliaires de vie par exemple n'est-il pas possible ? Pas de réponse sur ce point de la part d'O Dussopt.

Pour la FSU : Benoit Teste, Didier Bourgoïn, Bruno Leveder, Hervé Moreau